

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
recrute **3 contractuels** pour le deuxième semestre de l'année universitaire 2023-2024
dans le champ disciplinaire : TPCAU
THEORIE ET PRATIQUE DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Adresse administrative et géographique de l'affectation

École nationale supérieure d'architecture de Marseille

Adresse : 2 place Jules GUESDE 13003 MARSEILLE

Missions et activités principales

Charges pédagogiques et scientifiques :

L'enseignant[e] dirigera un studio de projet de 1^{ère} année du 1^{er} cycle au semestre un studio au semestre de printemps (S2) à hauteur de 108 heures. **Cet enseignement de studio a lieu le jeudi.**

Le studio de projet du semestre de printemps s'intitule : « **Fondamentaux de l'espace architectural et outils du projet** ».

Les attendus développés dans ce studio sont la maîtrise des outils du projet et la préexistence.

Les objectifs s'orientent sur les questions suivantes :

- Concevoir avec la préexistence : Appréhender le projet dans son interaction avec un contexte, savoir l'observer, le décrire, le représenter et l'analyser pour en faire le support des intentions projectuelles.

- Maîtriser les outils de la conception : Apprendre à représenter et organiser sa pensée par le dessin et la maquette, comprendre les enjeux portés par chaque représentation au de-là de leur fonction descriptive, composer et hiérarchiser les éléments de restitution au sein d'une présentation cohérente, savoir nommer au plus juste par usage d'un vocabulaire approprié.

Le cours de théorie de l'architecture introduit les prérequis à l'exercice et notamment les notions et références liées aux thèmes abordés. Le projet d'architecture au sens large appréhende la pertinence et la cohérence du propos par le développement d'une démarche intellectuelle, raisonnée, argumentée et sensible.

Il est demandé au futur enseignant contractuel :

- d'enseigner le projet en abordant les problématiques des références architecturales comme outils d'aide à la conception, la compréhension de la préexistence (savoir mesurer, relever). L'enseignant[e] devra accompagner l'étudiant[e] tout au long du processus de production pour qu'il (elle) assimile une démarche de conception en intégrant la logique du savoir et savoir-faire.

- d'enseigner la représentation du projet à travers des outils classiques – papier / porte mine. L'étudiant [e] devra en fin de 1^{ère} année savoir présenter et représenter un projet d'architecture simple.

L'enseignement du studio est collégial – au même titre que tous les studios de 1^{er} cycle. Le coordinateur de l'équipe enseignante du S2 définit, le rythme, les thématiques et les modalités de rendus des exercices.

Obligations de service :

Le poste correspond à un service d'enseignement de 108 heures de travaux dirigés. L'enseignement débutera le 5 février 2024 par une semaine intensive de projet puis tous les jeudis jusqu'au 17 mai 2024. Le mois de juin étant consacré au rendu de projet des étudiants et aux jurys. Durant le contrat, l'enseignant recruté s'engage à participer aux jurys et aux réunions pédagogiques, hors temps d'enseignement. Il s'engage à respecter les délais fixés par l'administration, notamment pour les notes, ainsi que le règlement intérieur de l'école.

Environnement professionnel

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSA-Marseille accueille environ 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1^{er} et 2^{ème} cycles) et 13%

d'étudiants étrangers (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en quatre départements pour le 2^e cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité. Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'École Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires. L'école propose également un double cursus architectes/ingénieurs - ingénieurs/architectes avec Polytech'Marseille d'Aix Marseille Université.

Elle est l'une des 5 écoles délivrant le diplôme d'architecte en formation continue avec un recrutement bisannuel.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

L'école de Marseille accueille **trois unités de recherche habilitées** :

L'unité de recherche **PROJECT(s)** aborde la question du projet dans les disciplines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, du design et de l'ingénierie. Elle a vocation à étudier les savoirs en actes dans le projet : les savoirs convoqués et utilisés dans la conception ; les savoirs transformés et produits par la conception. Elle cherche à déterminer sous quelles formes ceux-ci sont effectivement sollicités, et ceux-là, effectivement produits.

Cette approche du projet, qu'elle soit disciplinaire ou transdisciplinaire, puise dans les cinq axes du laboratoire qui organisent, en leur sein, des thèmes et actions de recherche : "Pédagogie réflexive du et pour le projet" ; "Les territoires et objets multiscales en projet" ; "Projeter face aux risques" ; "Ambiances, Energie, Environnement durable dans le projet" ; "Modèles numériques et méthodes pour le projet".

INAMA : Les travaux du laboratoire sont centrés sur l'époque contemporaine (XIX siècle à nos jours) et l'aire régionale Méditerranéenne, ils abordent les questions des productions doctrinales et de projets à différentes échelles. Déclinant une thématique générale centrée sur les rapports entre dynamiques globales et locales, les recherches traitent particulièrement : de la construction contemporaine du territoire urbain et métropolitain (histoire et atlas des territoires), des transferts et adaptations de normes et de modèles, de la construction des postures méditerranéistes en architecture, des jeux d'acteurs entre experts et politiques, des doctrines et des pratiques d'identification et d'intervention sur les patrimoines.

MAP-GAMSAU

Le laboratoire MAP-Gamsau est l'équipe fondatrice de l'UMR 3495 CNRS/MCC MAP. Le MAP, Unité Mixte de Recherche du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et du Ministère de la Culture et de la Communication, fédère des équipes au CNRS et au sein des écoles d'architecture de Lyon, Nancy, Marseille et Paris La Villette.

Depuis janvier 2014, le Map-Gamsau est hébergé par le CNRS sur le campus Joseph Aiguier à Marseille. L'équipe s'est recentrée autour d'un objectif scientifique principal : développer des méthodes, des outils et des modèles pour observer, comprendre et documenter les évolutions du bâti patrimonial. Interrogeant des technologies et formalismes existants, ou en introduisant des outils informatiques et des méthodologies d'étude expérimentales, l'approche du laboratoire se caractérise par les quatre éléments suivants : une méthode de travail, intégrant les logiques de modélisation architecturale aux pratiques de la visualisation d'informations ; une mise en œuvre de modèles théoriques et de représentations graphiques répondant aux exigences particulières du domaine d'application ; des protocoles d'acquisition de données métriques innovants ; un important effort de déploiement des travaux de recherche vers les communautés scientifiques et professionnelles du domaine ainsi que vers le grand public.

Depuis janvier 2016, l'équipe est liée au Centre Interdisciplinaire de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP) au travers d'une convention de laboratoire commun (Lab-Com MAP(CICRP)).

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

Le projet étant placé dans les études d'architecture au cœur de l'enseignement, une organisation forte et cohérente a été mise en place à l'école de Marseille)

En 1er cycle, l'enseignement du projet est organisé sous forme de studios semestriels (648 heures d'enseignement sur 2200 heures, soit 30 % du nombre d'heures total). A ces studios sont rattachés des travaux dirigés pluridisciplinaires de 16h.

En 2e cycle, l'enseignement du projet structure avec les enseignements de séminaire l'activité des quatre domaines d'études (480 heures, soit 40 % des 1200 heures).

En 1er cycle, une équipe pédagogique est responsable de l'enseignement du projet par semestre et encadre toute la promotion. Elle est organisée en studios travaillant sur la base d'une thématique commune affichée dans le programme. Par ailleurs, outre les travaux dirigés pluridisciplinaires, la collégialité a été renforcée avec les autres domaines d'enseignement. Ainsi, l'enseignement d'analyse architecturale et urbaine est partagé au 2e semestre pour une journée par semaine avec les 3 autres groupes de disciplines : Représentation en 1^{ère} année, Construction en 2^{ème}, Ville et Territoires et Société en 3^{ème} année.

Le 2e cycle est structuré en quatre domaines d'études prenant en charge studios séminaires et cours. Le domaine d'études est un lieu de débat ; son espace de travail privilégié est le territoire méditerranéen. Il doit conduire l'étudiant à une pensée et une

démarche autonome mesurée au travers de la production du PFE et du mémoire. Le domaine d'études doit également préparer l'étudiant à la démarche de recherche, ceci en lien avec un ou plusieurs laboratoires de recherche de l'école. A la fin de chaque semestre, les studios de projet organisent des jurys de correction communs auxquels peuvent être conviées des personnalités extérieures à l'école. Le domaine d'études valorise sa production pédagogique et de recherche par des expositions, débats et éditions.

Liaisons hiérarchiques :

Directrice de l'école

Liaisons fonctionnelles :

Ensemble de la communauté enseignante, chercheurs et personnel administratif

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

localisation à Marseille ; respect impératif de l'emploi du temps.

Titres, diplômes et compétences requis (fournir les justificatifs) :

- être titulaire du diplôme d'architecte avec une vraie culture constructive ;
- justifier obligatoirement d'une solide expérience professionnelle, hors enseignement, de praticien en matière de réalisations architecturales de 3 ans au minimum, en particulier dans le domaine de la maîtrise d'œuvre ;
- avoir acquis une expérience d'enseignement universitaire ou en école de l'architecture en France voire à l'étranger en ayant développé une capacité d'enseignement pratique et théorique du projet ;
- être doté d'une capacité à s'intégrer dans une équipe et à animer des synergies pluridisciplinaires ;
- avoir obligatoirement un emploi principal et présenter les justificatifs afférents

Nature et durée des contrats :

- Contrat d'agent contractuel de l'ENSA-Marseille
- Ce contrat est limité à 6 mois du 1^{er} février 2024 au 31 juillet 2024.
- Base de la rémunération brute mensuelle : 1400 € brut (soit environ 1127€, avant prélèvement à la source)

Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Une lettre de motivation.
- Une note pédagogique relative à la spécificité de l'enseignement du projet et de la théorie dans les écoles d'architecture développée au regard du projet d'établissement & pédagogique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (3 pages maximum).
- Un CV faisant ressortir ses expériences professionnelles d'architecte, ses références (diplômes, publications, enseignement, recherche), ses réalisations et sa situation professionnelle actuelle.
- Une copie des diplômes
- Une attestation d'activité principale depuis 3 ans au minimum (hors enseignement)
- Une copie de la carte nationale d'identité

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature complets doivent être déposés sur la plateforme « démarches simplifiées » :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ensa-marseille-recrutement-de-contractuels-tpcau>

avant le DIMANCHE 7 janvier à MINUIT

Après examen des dossiers par le jury, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront auditionnés à l'école **ENTRE LE 15 ET LE 19 JANVIER DATE A DEFINIR pour un début de contrat le 1^{er} février et un début d'enseignement le 5 février. Le candidat doit être présent le 5 février impérativement et durant la semaine intensive (du 5 au 9 février).**

Les séances hebdomadaires débutent le jeudi 15 février 2024 jusqu'au 7 juin 2024. Le calendrier est consultable sur notre site : <https://www.marseille.archi.fr/wp-content/uploads/2023/08/Calendrier-Licence-23-24-vote-au-CA.xlsx-cor.pdf>

La rentrée universitaire du deuxième semestre a lieu le lundi 5 février pour une semaine intensive au cours de laquelle tous les enseignants de licence sont présents.

Qui contacter ? :

Harold Klinger, responsable de l'unité d'enseignements de projet de S2 : harold.klinger@marseille.archi.fr

Hélène Corset-Maillard, directrice : helene.corset-maillard@marseille.archi.fr